

de nos affaires, M. le Surintendant des Assurances s'était déclaré satisfait et avait fait un rapport favorable au maintien de la licence accordée par le gouvernement.

De plus, il est utile de remarquer que ce même état fut assermenté par le Président et le Directeur-Gérant le neuf Mars dernier et envoyé au gouvernement suivant les exigences de la loi comme étant le tableau exact des affaires.

Après discussion et adoption de ce rapport, l'élection du bureau de direction eut lieu et les membres sortant de charge furent réélus pour la plupart. Le nouveau bureau se constitua immédiatement et se mit à l'œuvre en prenant pour base de son action les chiffres consignés au rapport qui avait été ainsi présenté.

Il serait inutile pour le moment d'entrer dans le détail des questions qui furent soulevées aux séances du Bureau de Direction, chaque fois qu'il lui fut fourni une occasion de se réunir. Qu'il nous suffise de dire, sans craindre la contradiction, que chacun des Directeurs, autant qu'il lui a été rendu possible de le faire, en assemblée comme au dehors, a travaillé à promouvoir les meilleurs intérêts de la Compagnie et que le concours actif soit du bureau, soit des directeurs personnellement n'a jamais manqué à l'administration de la Compagnie chaque fois qu'on a voulu s'en prévaloir.

Dans les réunions du Bureau de Direction comme dans celui du Comité Exécutif, ils insistèrent énergiquement sur l'économie dans l'administration et sur une surveillance stricte des risques offerts et acceptés par les agents. Et dans chacune de ces circonstances, ils reçurent les assurances les plus positives tant du Président que du Directeur-Gérant que leurs instructions étaient soigneusement suivies.

Vos Directeurs ne craignent pas de le dire, et ils sont en cela soutenus par le résultat de l'investigation qui vient d'en être faite, si votre Compagnie n'avait eu qu'à rencontrer les affaires faites à leur connaissance et avec leur participation ou leur autorisation, elle n'eut pas sans doute évité de subir sa part des lourdes pertes qui ont si profondément affecté les finances des Compagnies d'Assurance en ce pays dans les deux dernières années, mais, toutes obligations rencontrées, le capital de la Compagnie n'en eut pas été affecté ou en tout cas dans une